



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 11 juillet 2008



Statistique en matière d'asile

2^e trimestre 2008

Synthèse

Statistiques en matière d'asile commentées : remarque liminaire

Le 3 mars dernier, le Système d'information central sur la migration (SYMIC), introduit par le Département fédéral de justice et police (DFJP), a succédé aux systèmes RCE-3 (domaine des étrangers) et Auper 2 (domaine de l'asile). Il regroupe l'ensemble des données personnelles des étrangers, des requérants d'asile et des réfugiés enregistrés en Suisse. En raison de son introduction, au printemps dernier, les statistiques de l'asile de l'ODM sont parues sans commentaire au fil du 1^{er} semestre 2008. Les statistiques du mois de juin sont ainsi les premières assorties d'un commentaire cette année. À noter que les statistiques en matière d'asile commentées seront désormais publiées à une périodicité trimestrielle et non plus mensuelle, ce qui permettra d'allonger la période d'observation et, partant, de donner plus de force aux commentaires.

Conséquence du passage à SYMIC – avec tous les changements qu'il comporte-, mais aussi de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile le 1^{er} janvier 2008, les nouveaux chiffres de l'asile de l'ODM ne sont plus comparables sous tous rapports avec ceux publiés précédemment. C'est notamment le cas des chiffres se rapportant aux flux et, pour certains, aux effectifs.

Nombre de demandes d'asile en légère hausse au premier semestre 2008

Au 2^e trimestre 2008, 3'159 demandes d'asile ont été introduites en Suisse, soit 373 (13,4 %) de plus qu'au 1^{er} trimestre. Sur l'ensemble du 1^{er} semestre, le nombre de demandeurs (5'945) ne s'est toutefois accru que de 6,3 % par rapport à la même période l'exercice précédent (5'592). On observe également, au 2^e trimestre, une progression du nombre de départs autonomes contrôlés parmi les requérants déboutés, de même que du nombre de rapatriements à destination des pays d'origine ou de pays tiers.

5'945 demandes d'asile ont été introduites en Suisse au 1^{er} semestre 2008, soit 353 (6,3 %) de plus que sur la même période l'exercice précédent. Cette hausse est imputable à la multiplication des requérants sri lankais (470 demandes introduites au 1^{er} semestre), somaliens (418) et nigériens (383 demandes) notamment.

L'effectif des requérants en procédure (requérants en cours de procédure ou en attente de l'exécution d'un renvoi et personnes admises à titre provisoire) a continué de se tasser au 1^{er} semestre pour s'établir à 36'757 personnes au 30 juin 2008. Il s'est contracté de 14,5 % (-6'222 unités) par rapport au semestre 2007 correspondant (42'979).

S'agissant des effectifs en phase d'exécution du renvoi, les statistiques recensaient 6'175 cas à la fin juin 2007, contre 645 douze mois plus tard. Cet écart s'explique par le fait que, depuis l'entrée en vigueur du deuxième volet de la révision de la loi sur l'asile (au 1.1.2008), les requérants frappés d'une décision négative exécutoire ne relèvent plus du domaine de l'asile. Tenus de quitter le territoire, ils ne peuvent plus prétendre qu'à une aide d'urgence, d'où leur exclusion des statistiques de l'asile.

Le nombre de départs et d'avis d'exécution du renvoi (3'917) a connu, au 1^{er} semestre 2008, une progression de 45,4 % par rapport à la fin juin 2007 (2'694). En comparaison trimestrielle, ce taux était de +31,8 % au 2^e trimestre 2008 (2'227 départs contre 1'690 trois mois plus tôt). On observe également une forte hausse du nombre de rapatriements à destination de pays d'origine ou de pays tiers, que ce soit en comparaison trimestrielle ou semestrielle. À la fin juin 2008, le nombre de rapatriements (1'664) dépassait celui des départs recensés dans les catégories départs non contrôlés et autres (1'503). Abstraction faite des rapatriements, les statistiques font état de 637 départs autonomes contrôlés au premier semestre 2008.

Pays de provenance

L'Erythrée reste, au 2^e trimestre 2008, en tête de liste des pays de provenance des requérants d'asile (389 demandes, soit 42 de plus qu'au 1^{er} trimestre). En comparaison semestrielle toutefois, le nombre de demandes introduites s'est contracté de 11,4 % pour ce pays (736 demandes, soit 95 de moins qu'au 1^{er} semestre 2007). Deuxième au classement par nombre de requérants, l'Irak comptait au 2^e trimestre pour 288 des demandes déposées (-13). Sur six mois, le nombre de demandes enregistrées pour ce pays était de 589 au 30 juin 2008, soit une hausse de 12 % (63 unités) par rapport au semestre 2007 correspondant.

Au troisième rang, on observe une nette augmentation du nombre de requérants sri lankais. Ils étaient 268 à déposer une demande d'asile entre les mois d'avril et de juin 2008, soit +32,7 % (+66). Sur l'ensemble du 1^{er} semestre, leur nombre était de 470, ce qui représente une hausse de 69,1 % (+192) par rapport à la même période l'exercice précédent. Cette évolution reflète la situation actuelle du Sri Lanka. Depuis que le gouvernement sri lankais a annoncé, le 2 janvier dernier, son retrait de l'accord de cessez-le-feu, on assiste en effet à une recrudescence des hostilités entre les forces armées et le LTTE.

En quatrième position, on retrouve les requérants serbes, dont le nombre est resté relativement stable.

La tendance à la hausse du nombre de demandes se vérifie au cinquième rang, puisque la Somalie totalisait 232 nouvelles demandes d'asile au 2^e trimestre 2008, soit 46 (24,7 %) de plus qu'au 1^{er} trimestre. Sur l'ensemble du 1^{er} semestre, leur nombre passe à 418. Il s'est ainsi accru de 257 (+159,6 %) par rapport à la même période l'exercice précédent.

Suivent au sixième rang, les requérants nigériens, dont le nombre a progressé de 22,7 % au 2^e trimestre. Sur l'ensemble du semestre, ils étaient 383 à déposer une demande d'asile, ou 269 (236 %) de plus qu'au semestre 2007 correspondant. Dans le cas du Nigeria comme de la Somalie, cette hausse est sans doute imputable à des fluctuations mensuelles (ordinaires), sachant que les conditions de vie restent difficiles dans ces pays, notamment en Somalie.

Cas réglés

En hausse de 2'215 unités, le nombre de procédures en suspens s'élevait, à la fin juin 2008, à 7'570 contre 5'355 au 30 juin 2007. Cette évolution s'explique, entre autres, par la multiplication des demandes d'asile observée au cours des derniers mois. Reste à savoir s'il s'agit d'une hausse ponctuelle ou si elle s'avérera durable.

Le nombre de demandes accordées s'est accru de 33,3 % au 2^e trimestre 2008 (629 contre 472 trois mois plus tôt). Cette progression est de 36,8 % sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2008 par rapport au semestre 2007 correspondant (respectivement 1'101 et 805 demandes accordées). Le taux de reconnaissance du statut de réfugié passe ainsi de 19,4 % à la fin juin 2007 à 24,5 % douze mois plus tard. Enfin, le nombre de demandes rejetées s'inscrit lui aussi à la hausse, que ce soit en comparaison trimestrielle (11,1 %) ou semestrielle (9,3 %).

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2007	Fin juin 2008	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	42'979	36'757	-14.5
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	11'806	12'092	2.4
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	5'355	7'570	41.4
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	6'451	4'522	-29.9
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	24'780	23'889	-3.6
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	11'689	10'758	-8.0
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	11'466	11'119	-3.0
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	1'223	1'413	15.5
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	402	599	49.0
Effectif dans le processus exécution du renvoi	Fin du mois	6'175	645	-89.6
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	1'309	645	-50.7
Personnes en phase d'exécution du renvoi (jusqu'à fin 2007 seulement)	Fin du mois	4'866	0	-100.0
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	218	131	-39.9
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	3'565	6'906	93.7
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'033	4'841	138.1
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	1'392	4'062	191.8
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	641	779	21.5
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	521	710	36.3
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	132	213	61.4
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	389	497	27.8
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	15	272	1'713.3
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	996	1'083	8.7
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	22'974	23'002	0.1
Réfugiés permis B	Fin du mois	3'292	3'597	9.3
Réfugiés permis C	Fin du mois	19'682	19'405	-1.4
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	69'518	66'665	-4.1

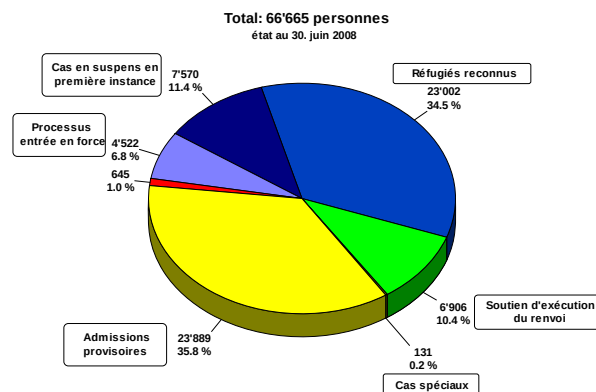
¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois précédent

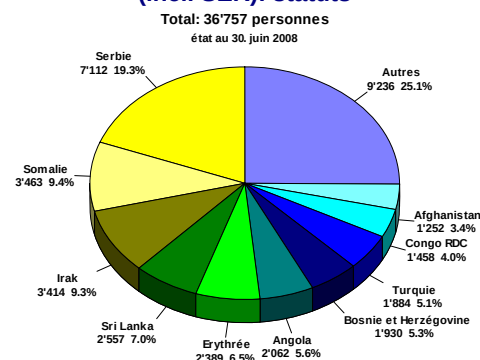
Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2008	Trim. 2/2008	+/- en %
		2007	2008	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	678	921	35.8
	Année	1'729	1'599	-7.5
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	553	628	13.6
	Année	1'663	1'181	-29.0
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	2'786	3'159	13.4
	Année	5'592	5'945	6.3
Cas réglés en première instance	Trimestre	2'329	2'751	18.1
	Année	5'421	5'080	-6.3
Décisions positives	Trimestre	472	629	33.3
	Année	805	1'101	36.8
Décisions négatives	Trimestre	993	1'103	11.1
	Année	1'918	2'096	9.3
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	600	706	17.7
	Année	1'429	1'306	-8.6
Radiations	Trimestre	264	313	18.6
	Année	1'269	577	-54.5
Admissions provisoires	Trimestre	1'776	1'033	-41.8
	Année	1'420	2'809	97.8
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'472	821	-44.2
	Année	1'176	2'293	95.0
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	304	212	-30.3
	Année	244	516	111.5
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	872	1'524	74.8
	Année	2'335	2'396	2.6
Réexamens	Trimestre	156	301	92.9
	Année	491	457	-6.9
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	253	313	23.7
	Année	635	566	-10.9
Révocations et extinctions asile	Trimestre	233	418	79.4
	Année	1'006	651	-35.3
Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	6'976	3'592	-48.5
	Année	7'793	10'568	35.6
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'311	1'947	48.5
	Année	3'481	3'258	-6.4
Départs après décision d'asile	Trimestre	5'017	1'111	-77.9
	Année	703	6'128	771.7
Autres sorties du processus asile	Trimestre	648	534	-17.6
	Année	3'609	1'182	-67.2
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	4'256	926	-78.2
	Année	2'036	5'182	154.5
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	262	346	32.1
	Année	529	608	14.9
Documents obtenus	Trimestre	514	691	34.4
	Année	893	1'205	34.9
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	1'690	2'227	31.8
	Année	2'694	3'917	45.4
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	303	334	10.2
	Année	860	637	-25.9
Renvois pays d'origine	Trimestre	791	873	10.4
	Année	1'376	1'664	20.9
Renvois pays tiers	Trimestre	44	69	56.8
	Année	52	113	117.3
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	552	951	72.3
	Année	406	1'503	270.2

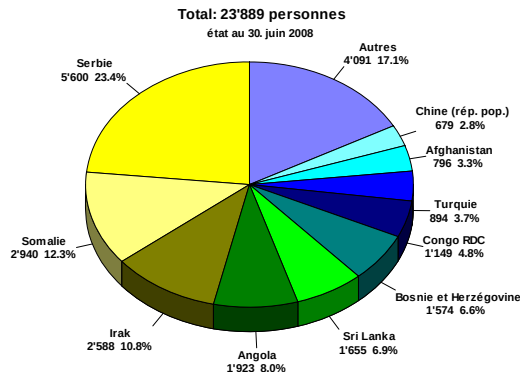
Effectifs



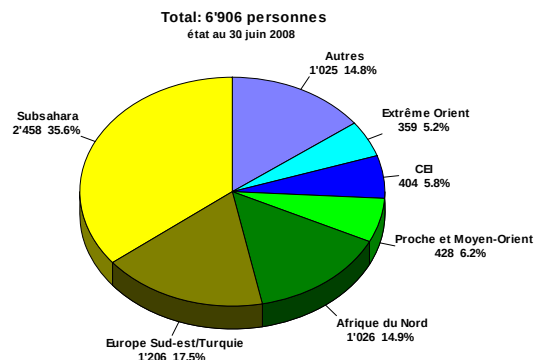
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



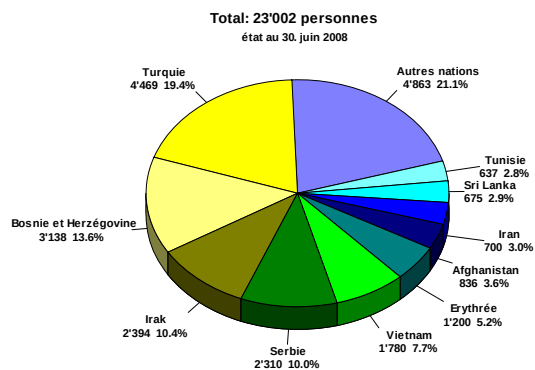
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



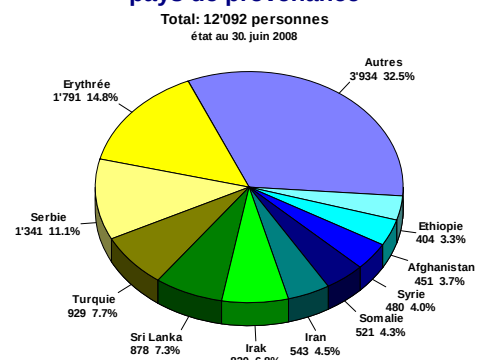
Admissions provisoires: pays de provenance



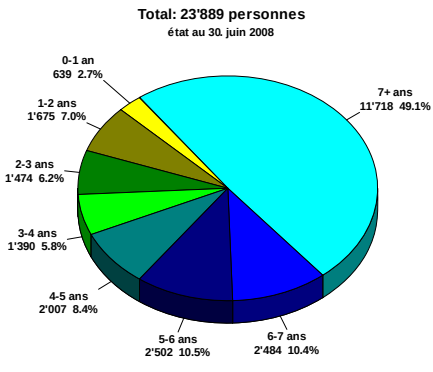
Soutiens à l'exécution du renvoi: régions



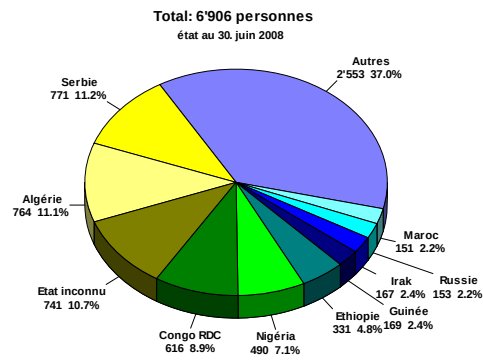
Réfugiés reconnus: pays de provenance



Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

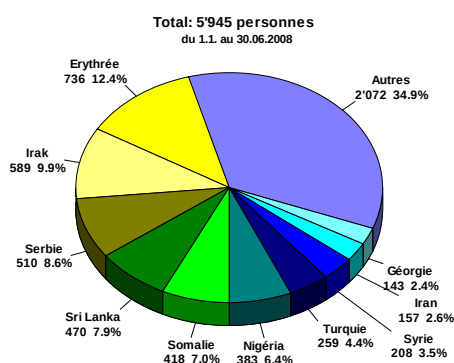
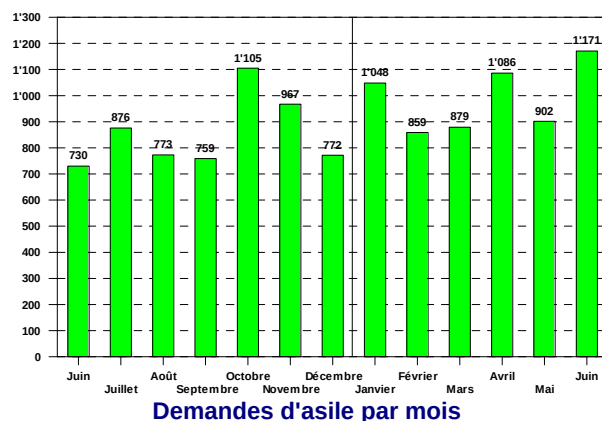
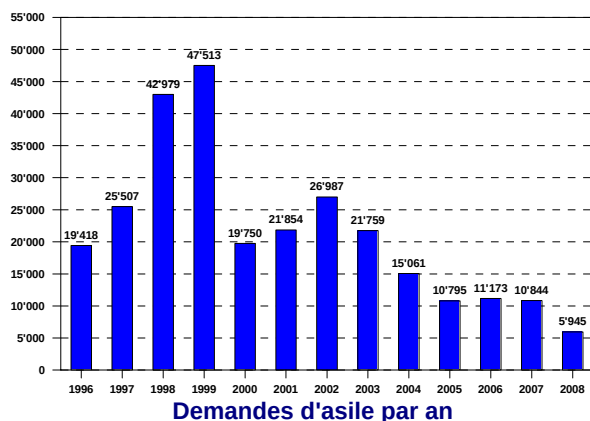


Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile

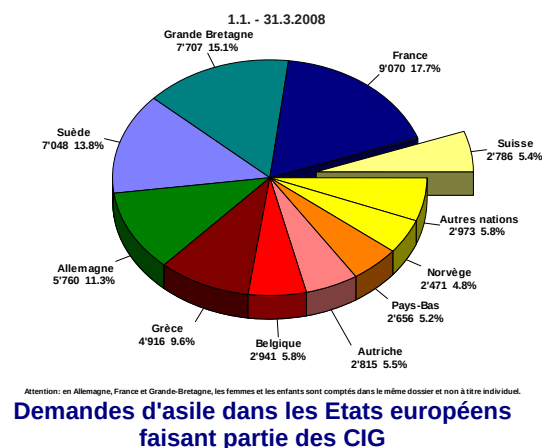
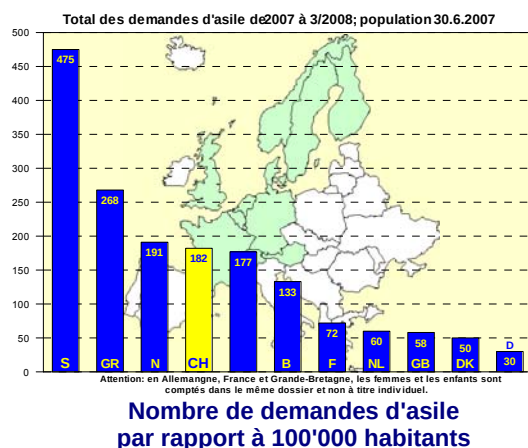


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

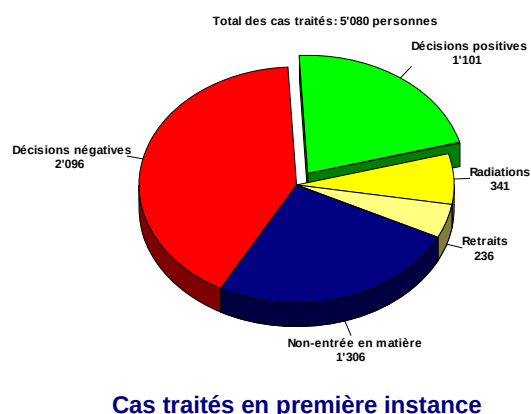
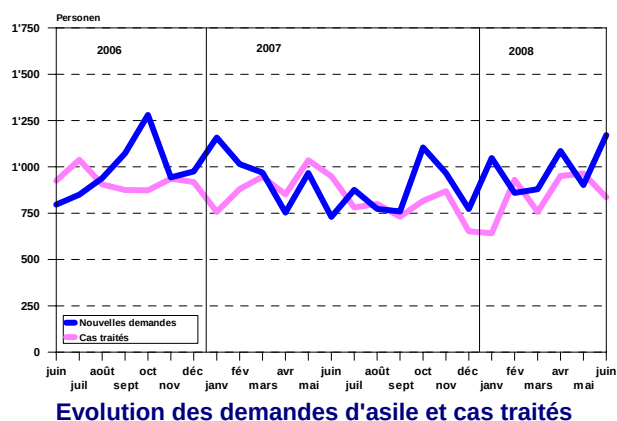
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2ème trimestre 2008	En % du total	Comparai-son avec trimestre préc. (absolu)	Comparai-son avec trimestre préc. (%)	Demandes d'asile de janv. à juin 2008	En % du total	Comparai-son avec année préc. (absolu)	Comparai-son avec année préc. (%)
1	Erythrée	389	12.3	42	12.1	736	12.4	-95	-11.4
2	Irak	288	9.1	-13	-4.3	589	9.9	63	12.0
3	Sri Lanka	268	8.5	66	32.7	470	7.9	192	69.1
4	Serbie	252	8.0	-6	-2.3	510	8.6	-74	-12.7
5	Somalie	232	7.3	46	24.7	418	7.0	257	159.6
6	Nigéria	211	6.7	39	22.7	383	6.4	269	236.0
7	Turquie	136	4.3	13	10.6	259	4.4	-79	-23.4
8	Syrie	128	4.1	48	60.0	208	3.5	111	114.4
9	Iran	69	2.2	-19	-21.6	157	2.6	60	61.9
10	Géorgie	67	2.1	-9	-11.8	143	2.4	29	25.4
	Autres	1'119	35.4	166	17.4	2'072	34.9	-380	-15.5
	Total	3'159	100.0	373	13.4	5'945	100.0	353	6.3

Demandes d'asile en comparaison internationale



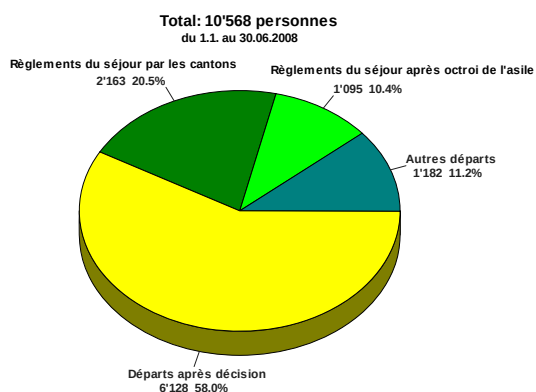
Cas traités en première instance



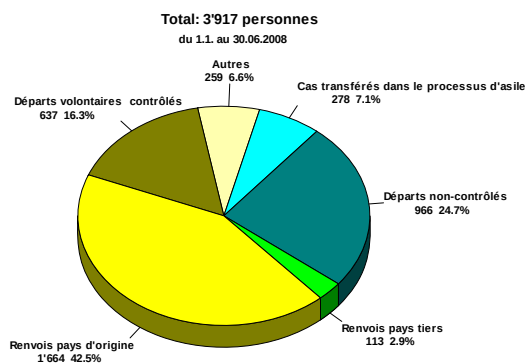
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2ème tri- mestre 2008	En % du total	Comparai- son avec trimestre préc. (absolu)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements de janv. à juin 2008	En % du total	Comparai- son avec année préc. (absolu)	Comparai- son avec année préc. (%)
Décisions positives	629	22.9	157	33.3	1'101	21.7	296	36.8
taux moyen de reconnaissance	25.8	-	22.9	-	24.5	-	19.4	-
Décisions négatives	1'103	40.1	110	11.1	2'096	41.3	178	9.3
Non-entrées en matière (NEM)	706	25.7	106	17.7	1'306	25.7	-123	-8.6
Radiations	313	11.4	49	18.6	577	11.4	-692	-54.5
Total	2'751	100.0	422	18.1	5'080	100.0	-341	-6.3
Demandes en suspens	7'570	-	696	10.1	7'570	-	2'215	41.4

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

Règlements du séjour

	Règlements 2ème tri- mestre 2008	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.) (abs.)	Comparai- son avec trimestre précédent (%)	Règlements de janv. à juin 2008	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente. (%)
Règlements après octroi asile	624	153	32.5	1'095	293	36.5
Admissions provisoires	1'033	-743	-41.8	2'809	1'389	97.8
AP LAsi et LEtr	821	-651	-44.2	2'293	1'117	95.0
AP avec qualité de réfugié	212	-92	-30.3	516	272	111.5
Règlements de police des étrangers ¹⁾	91	11	13.8	171	-238	-58.2
Règlements cas de rigueur ²⁾	1'116	405	57.0	1'827	-181	-9.0
Autres règlements	116	67	136.7	165	-97	-37.0
Total	2'980	-107	-3.5	6'067	1'166	23.8

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85 al. 5 LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14 al. 2 LAsi.

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Règlements 2ème tri- mestre 2008	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre précédent (%)	Règlements de janv. à juin 2008	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	1'524	652	74.8	2'396	61	2.6
Révocations et extinctions asile	418	185	79.4	651	-355	-35.3

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile en fonction de la nationalité

	Nationalité	Règl. et sorties 2ème trim. 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à juin 2008	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	524	14.6	-223	-29.9	1'271	12.0	-103	-7.5
2	Irak	371	10.3	80	27.5	662	6.3	184	38.5
3	Erythrée	317	8.8	34	12.0	600	5.7	249	70.9
0	Turquie	221	6.2	-39	-15.0	481	4.6	55	12.9
5	Nigéria	180	5.0	-51	-22.1	411	3.9	91	28.4
6	Bosnie et Herzégovine	167	4.6	45	36.9	289	2.7	17	6.3
7	Sri Lanka	157	4.4	134	582.6	180	1.7	158	718.2
8	Somalie	151	4.2	8	5.6	294	2.8	32	12.2
9	Congo RDC	126	3.5	-610	-82.9	862	8.2	662	331.0
10	Angola	114	3.2	-69	-37.7	297	2.8	112	60.5
	Autres	1'264	35.2	-2'693	-68.1	5'221	49.4	1'318	33.8
	Total	3'592	100.0	-3'384	-48.5	10'568	100.0	2'775	35.6

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi en fonction de la nationalité

	Nationalité	Sorties 2ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. précédent (absolu)	Compar. avec trim. précédent (%)	Sorties de janv. à juin 2008	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	230	10.3	9	4.1	451	11.5	68	17.8
2	Roumanie	196	8.8	160	444.4	232	5.9	-343	-59.7
3	Algérie	142	6.4	88	163.0	196	5.0	133	211.1
0	Nigéria	109	4.9	-24	-18.0	242	6.2	156	181.4
5	Congo RDC	104	4.7	57	121.3	151	3.9	139	1158.3
6	Etat inconnu	102	4.6	35	52.2	169	4.3	81	92.0
7	Ethiopie	86	3.9	62	258.3	110	2.8	103	1471.4
8	Albanie	82	3.7	-3	-3.5	167	4.3	-16	-8.7
9	Guinée	68	3.1	-34	-33.3	170	4.3	81	91.0
10	Géorgie	65	2.9	-11	-14.5	141	3.6	92	187.8
	Autres	1'043	46.8	198	23.4	1'888	48.2	729	62.9
	Total	2'227	100.0	537	31.8	3'917	100.0	1'223	45.4

Les tables complètes selon les cantons et les nationalités sont établies mensuellement pour le mois en cours et le total annuel et peuvent être publiquement consultées sur le site internet de l'Office fédéral des migrations sous format PDF. Des tables établies sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions etc.) peuvent être commandées auprès du service des statistiques en matière d'asile.

Remaniement des statistiques en matière d'asile de l'ODM au 1^{er} mars 2008

Lors de l'introduction du système d'information central sur la migration (SYMIC) le 1^{er} mars 2008, l'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service un nouveau serveur de données en vue de la préparation de ses statistiques en matière d'asile. A cette fin, il a complètement revu la conception du Data Warehouse sur lequel s'appuient les données sur l'asile. Les statistiques publiées se fondent désormais sur les données saisies dans le nouveau système d'enregistrement des personnes ainsi que dans la banque de données SYMIC, le système de gestion des affaires nouvellement développé dans le domaine de l'asile.

Du fait de cette réorganisation et de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la loi sur l'asile (LAsi) révisée et bien qu'aucune nouvelle catégorie d'informations n'ait été créée, il n'est plus possible de comparer sans autre les statistiques publiées par l'ODM et les nouvelles données dans tous les domaines. Pour y remédier, les données plus anciennes ont été adaptées (depuis 1994) sur la base de certaines règles de conversion, en fonction des données migrées en mars 2008 depuis le système d'enregistrement automatisé des personnes AUPER2, lesquelles sont en harmonie avec la nouvelle structure des affaires. Cette mesure était indispensable pour permettre de réaliser des comparaisons rétroactives et d'établir des parallèles cohérents entre les évolutions observées au fil des mois et des ans. Cette démarche a nécessité la vérification et, quelquefois, la rectification voire l'actualisation de milliers de données issues d'AUPER2 et ce, en étroite coopération avec les responsables des services cantonaux compétents.

Les principales modifications concernent en partie les effectifs (définition et attribution des priorités aux différentes catégories de processus) de requérants d'asile (permis N) et de personnes admises à titre provisoire (permis F), mais aussi et surtout les chiffres relatifs aux mouvements et aux flux migratoires, la réattribution des périodes concernées en fonction des suppléments, des naissances et des regroupements familiaux étant prise en compte (des explications plus détaillées sont fournies ci-après).

Logiquement, l'actualisation (archivage) des données permettant une exploitation dans la version du 18 mai 2008 de SYMIC (modification du système de gestion des affaires et nouvelles règles de saisie) a entraîné, dans certains cas, des variations considérables des statistiques. Dès lors, les chiffres actuels ne sauraient être comparés aux statistiques des années précédentes.

Le tableau suivant présente, de manière succincte, les nouvelles et anciennes définitions et expose les différences qui sont intervenues par rapport au système précédemment en vigueur :

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
Cas en suspens en 1 ^{re} instance ou personnes dans le processus Décision d'asile (N)	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande d'asile est en traitement en 1 ^{re} instance (auprès de l'ODM), pour autant qu'ils ne soient pas simultanément admis à titre provisoire.	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande est en traitement en 1 ^{re} instance (auprès de l'ODM).
Personnes dans le processus Entrée en force, c.-à-d. dont la demande a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force (N)	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force, pour autant qu'elles ne soient pas simultanément admises à titre provisoire. Une grande partie de ces demandes d'asile sont en suspens au TAF après avoir abouti à une décision de 2 ^e instance. La statistique officielle de l'ODM ne prend donc en compte que les recours en matière de procédure d'asile en suspens au TAF.	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force (y c. les demandes en suspens au TAF suite à une décision en matière d'asile).

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
Cas en suspens en phase d'exécution du renvoi ou personnes dont l'exécution du renvoi est en cours Nouveau : personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens (N)	Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force, mais dont l'exécution du renvoi est en suspens. Les personnes admises à titre provisoire ne sont désormais plus prises en compte dans le processus d'exécution des renvois.	Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force (y c. les personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens ou pour lesquelles une procédure d'obtention de documents est en cours). Les personnes admises à titre provisoire étaient également prises en compte dans le total.
Personnes admises à titre provisoire (F)	Total, à l'échelle nationale, des personnes dont la décision d'admission provisoire est en vigueur et n'a pas été levée, de même que des personnes dont la décision d'admission provisoire sans procédure d'asile (LEtr) est en vigueur. Sont désormais également traitées en priorité parmi les personnes admises à titre provisoire celles qui, à la suite d'une demande d'asile supplémentaire, pourraient aussi, tout comme auparavant, être attribuées à l'un des processus Décision d'asile ou Entrée en force.	Total, à l'échelle nationale, des personnes admises à titre provisoire dont l'admission provisoire n'a pas encore été levée, qui n'ont pas déposé d'autre demande d'asile et pour lesquelles aucun autre processus légal n'est ouvert. Auparavant, les processus Décision d'asile et Entrée en force avaient la priorité sur l'admission provisoire lors de l'attribution des priorités.
Personnes relevant de la LEtr et bénéficiant du soutien à l'exécution du renvoi (-)	Toutes les personnes dont la procédure d'asile est terminée (par ex., en raison du départ faisant suite à une décision en matière d'asile) et pour lesquelles les cantons demandent un soutien à l'exécution du renvoi (obtention de documents de voyage et/ou organisation du départ) sont présentées dans une nouvelle catégorie d'effectifs.	Auparavant, ces chiffres n'étaient pas pris en compte dans la statistique officielle.
Mouvements	Nouvelle définition	Ancienne attribution
Toutes les données relevées au cours d'une période donnée (flux)	A l'avenir, tous les mouvements relevés dans la statistique officielle sur l'asile reposeront sur la date de saisie dans SYMIC. Il n'est plus possible de transférer dans le même dossier plusieurs affaires identiques concernant plusieurs personnes distinctes. Chaque personne se voit par conséquent attribuer une affaire. Pour maintenir la structure logique de la chronologie des affaires, les affaires préexistantes sont désormais transférées telles quelles aux mêmes personnes lors de naissances et de regroupements familiaux, mais avec la date effective de naissance ou d'entrée. La demande d'asile relative à un enfant né par exemple en 2005 est donc comptabilisée sous l'année 2005 et non plus sous 1998 (qui était l'année de dépôt de la demande d'asile des parents).	Auparavant, tous les mouvements relevés dans la statistique sur l'asile reposaient sur la date de saisie dans AUPER et non sur la date effective de l'événement déterminant. Lorsque des affaires préexistantes étaient transférées telles quelles dans le dossier lors de naissances et de regroupements familiaux, toutes les données relatives aux dates étaient également reprises sans autre. Si la demande d'asile d'un père de famille avait été saisie, à titre d'exemple, en 1998, cette année était ensuite automatiquement « saisie », c'est-à-dire attribuée à la demande d'asile de son enfant, né par exemple en 2005. La statistique de l'année 2005 n'en faisait état que si la procédure correspondante était encore en suspens en 1 ^{re} instance.